



## Conseil de sécurité

### **Briefing sur le maintien de la paix et de la sécurité en Ukraine**

New York, le 15 mars 2024

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

Je remercie la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo pour son intervention.

La Charte des Nations Unies nous engage toutes et tous à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des États. Elle établit également l'impératif de s'abstenir de recourir à la force. Ces principes constituent les piliers indispensables de l'ordre international et sont censés favoriser les relations pacifiques entre les États. Toute annexion du territoire d'un État par un autre État résultant de la menace ou de l'usage de la force constitue une violation de ces principes fondamentaux du droit international.

La situation en Ukraine nous rappelle de manière flagrante les répercussions du non-respect de ces principes.

Dix ans se sont écoulés depuis le soi-disant « référendum » en Crimée, et un an et demi depuis que la Russie a répété cette action illégale dans les régions de Donetsk, Kherson, Luhansk et Zaporijjia alors que la guerre faisait et fait rage, comme nous l'avons, avec tristesse, encore constaté aujourd'hui à Odessa. Je prends cette occasion pour présenter mes très sincères condoléances aux familles des victimes et au gouvernement d'Ukraine. L'annexion des territoires ukrainiens déclarée par la Russie à la suite de ces votes constitue une grave violation du droit international, notamment de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous insistons sur le fait que ces régions sont et resteront partie intégrante de l'Ukraine. La Suisse réitère son engagement en faveur de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

La Suisse condamne la décision de la Russie d'organiser de prétendues « élections » présidentielles dans les territoires occupés de l'Ukraine, qui se poursuivent en ce moment même. La tenue de ces prétendues « élections » en territoire occupé constitue une violation du droit international et leurs résultats n'ont aucune légitimité. La Suisse ne reconnaîtra ni les résultats de ces soi-disant "élections" menées dans les territoires ni l'incorporation des territoires ukrainiens à la Fédération de Russie.

Nous demandons d'ailleurs instamment à la Russie de cesser toutes les hostilités et de retirer ses troupes du territoire ukrainien.

Monsieur le Président,

Avec une grande majorité de l'Assemblée générale, la Suisse a soutenu la résolution ES-11/4 sur l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Cette résolution demande à tous les États et à toutes les organisations internationales de ne reconnaître aucune modification par la Russie du statut

des territoires ukrainiens et à s'abstenir de toute action qui pourrait être interprétée comme une telle reconnaissance. Cet appel revêt une importance particulière en ces jours.

Tant que ces territoires demeurent sous occupation, la Russie est tenue de respecter les obligations lui incombant en tant que puissance occupante en vertu du droit international humanitaire. Elle est notamment obligée de respecter l'ordre juridique ukrainien existant. Nous sommes profondément préoccupés par le non-respect actuel de ces obligations et par les violations récurrentes, graves et systématiques des droits humains et du droit humanitaire comme le soulignent le dernier rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine et le rapport du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) sur les dix années d'occupation de la Crimée.

Nous saluons la Commission d'enquête et la Mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine pour leur travail. Nous rappelons que le respect strict du droit international et des droits de l'homme est impératif en tout temps. Cela comprend l'obligation de permettre et de faciliter le passage rapide et sans entrave de l'aide humanitaire destinées aux civils dans le besoin, y compris dans les zones occupées.

Pour conclure, je souligne que l'organisation de soi-disant processus électoraux dans les zones occupées de l'Ukraine compromet encore davantage les perspectives de paix. Ce dont nous avons besoin, ce sont des étapes décisives vers une paix globale, juste et durable en Ukraine, conformément à la Charte des Nations Unies. Mon pays demeure pleinement engagé dans la réalisation de cet objectif.

Je vous remercie.

*Unofficial translation*

Mr. President,

I would like to thank Deputy Secretary General Rosemary DiCarlo for her speech.

The United Nations Charter commits us all to respect the sovereignty and territorial integrity of States. It also establishes the imperative of refraining from the use of force. These principles are indispensable pillars of international order and are intended to promote peaceful relations between states. Any annexation of the territory of one State by another resulting from the threat or use of force constitutes a violation of these fundamental principles of international law.

The situation in Ukraine is a stark reminder of the repercussions of failing to respect these principles.

Ten years have passed since the so-called "referendum" in Crimea, and a year and a half since Russia repeated this illegal action in the regions of Donetsk, Kherson, Luhansk and Zaporijjia while the war was raging, and continues to do so, as we witnessed with great sadness today in Odesa. I would like to take this opportunity to offer my sincere condolences to the families of the victims and to the Government of Ukraine. The annexation of Ukrainian territories declared by Russia following these votes is a serious violation of international law, including of the sovereignty and territorial integrity of Ukraine. We insist that these regions are and will remain an integral part of Ukraine. Switzerland reiterates its commitment to the sovereignty, independence and territorial integrity of Ukraine.

Switzerland condemns Russia's decision to organise so-called presidential "elections" in the occupied territories of Ukraine, which are taking place at this very moment. The holding of these so-called "elections" in occupied territory is a violation of international law, and the results have no legitimacy whatsoever. Switzerland will not recognise either the results of these so-called "elections" in territories or the incorporation of Ukrainian territories into the Russian Federation.

We also urge Russia to cease all hostilities and withdraw its troops from Ukrainian territory.

Mr President,

With a large majority of the General Assembly, Switzerland supported resolution ES-11/4 on the territorial integrity of Ukraine. This resolution calls on all States and international organisations not to recognise any change by Russia in the status of Ukrainian territories and

to refrain from any action that could be interpreted as such recognition. This appeal is particularly important at this time.

As long as these territories remain under occupation, Russia is obliged to respect its obligations as an occupying power under international humanitarian law. In particular, it is obliged to respect the existing Ukrainian legal order. We are deeply concerned by the ongoing failure to comply with these obligations and by the recurrent, serious and systematic violations of human rights and humanitarian law as highlighted in the latest report of the Independent International Commission of Inquiry on Ukraine and the report of the Office of the High Commissioner for Human Rights (OHCHR) on the ten-year occupation of Crimea.

We commend the work of the Commission of Inquiry and the Human Rights Monitoring Mission in Ukraine. We reiterate that strict respect for international law and human rights is imperative at all times. This includes the obligation to allow and facilitate the rapid and unimpeded passage of humanitarian aid to civilians in need, including in occupied areas.

To conclude, I underline that the organisation of so-called electoral processes in the occupied areas of Ukraine further undermines the prospects for peace. What we need are decisive steps towards a comprehensive, just and lasting peace in Ukraine, in accordance with the United Nations Charter. My country remains fully committed to this goal.

Thank you very much.